



Demande de naturalisation française

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis né en France en 1986 de parents marocains. Un an et demi après, je suis rentré au Maroc pour y vivre jusqu'à l'âge de 17 ans, ensuite je suis revenu en France pour suivre mes études supérieures (en tant qu'étudiant étranger marocain). Actuellement, j'ai un diplôme d'ingénieur en télécommunications (niveau bac +5) obtenu en France et je suis en train de finaliser un master spécialisé (niveau > bac +5) aussi en France. En 2008, j'avais déposé un dossier de demande de naturalisation française qui m'a été refusée. Aujourd'hui, en ayant obtenu deux diplômes d'études supérieures en France et en comptant chercher un travail en France pour m'y installer, Est-ce que si je redépose une demande de naturalisation française directement à la préfecture ou à travers un avocat, cette dernière sera acceptée ?

Merci pour votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Etant donné vos diplômes, le délai de résidence en France est réduit à 2 ans. De ce fait vous pouvez tout à fait déposer votre dossier. Malheureusement je ne peux vous assurer que votre demande sera acceptée car quand bien même toutes les conditions sont remplies les dossiers peuvent être refusés.

Je pense que le recours à un avocat n'a aucun intérêt dans l'immédiat. Par contre" en cas de refus il pourra le cas échéant vous aider pour exercer un recours.

Cordialement

Par Avocate

Bonjour Mr,

Si vous souhaitez mandater un avocat ou tout au moins avoir un avis juridique je pourrai vous orienter vers un cabinet avec qui nous collaborons, spécialisés dans le droit des étrangers.

Bien à vous

Me Achour N.